ACADÉMIE DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

NOTICE

ÉLÈVES ISSUS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ HORS CONTRAT

L'affectation dans un établissement d'enseignement public est subordonnée à la réussite à un examen conformément à la note de service ministérielle n° 81 – 173 du 16 avril 1981.

Les candidats passent les épreuves afin de vérifier leur niveau de connaissances.

Les inscriptions à l'examen se déroulent auprès de la Direction des Services Départementaux de l'éducation nationale (Inspection Académique) dont dépend l'élève en raison du domicile de son représentant légal.

Les candidats qui résident dans l'un des départements suivants : 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 doivent s'adresser à leur inspection académique (*liste jointe en annexe*).

Modalités d'inscription à l'examen pour l'académie de Paris

Le dossier d'inscription est téléchargeable au lien suivant : **www.ac-paris.fr** - *onglet* : parents / élèves – *rubrique* : « élèves issus d'un établissement privé hors contrat ».

Vous devez faire parvenir à la Division Vie de l'Elève – bureau des affectations en lycée - l'ensemble du dossier constitué des éléments suivants :

- le dossier renseigné en ligne par vos soins, daté et signé par le représentant légal de l'élève ou par l'élève majeur,
- la photocopie des trois derniers bulletins scolaires
- une présentation du projet pédagogique de l'élève (projet professionnel envisagé, les motifs du retour dans un établissement public, type d'études envisagées, ...) : une demi-page à une page de texte (format A4)
- la photocopie du livret de famille *(pages concernant les parents et l'élève)* ou l'extrait d'acte de naissance de l'élève,
- la photocopie de la carte nationale d'identité ou le passeport de l'élève
- la photocopie du dernier avis d'imposition sur les revenus (recto-verso)
- la photocopie d'un justificatif de domicile à Paris, au nom du représentant légal de l'élève ou de l'élève majeur, **au choix** :
  - . titre de propriété ou contrat de location en cours de validité (avec descriptif du lot, tampon de l'agence, du bailleur ou du notaire et contacts),
  - . attestation accompagnant la carte vitale avec indication de l'adresse en cours de validité,
  - . carte d'allocations familiales avec indication de l'adresse en cours de validité,
  - . relevé de prestations familiales (CAF) à l'adresse déclarée de moins de trois mois,
  - . attestation de sécurité sociale à l'adresse déclarée ou justificatif du changement d'adresse auprès de cet organisme en cours de validité,
  - . attestation de l'employeur de moins de trois mois mentionnant l'adresse du logement de fonction,
- dans le cas de parents divorcés :
  - . photocopie du jugement de divorce indiquant le parent ayant obtenu la garde de l'enfant et fixant son lieu de résidence,
  - . photocopie recto-verso du dernier avis d'imposition sur les revenus de chacun des parents (c'est l'adresse du parent qui a la charge de l'enfant qui sera prise en compte),
- dans le cas de parents séparés :
  - . photocopie recto-verso du dernier avis d'imposition sur les revenus des deux parents (c'est l'adresse du parent qui a la charge de l'enfant qui sera prise en compte),
- si l'enfant est confié à un tiers :
  - . photocopie de la délégation d'autorité parentale établie par le juge aux Affaires Familiales,
- en cas de situation de handicap (MDPH) : la photocopie du compte rendu de la dernière équipe de suivi de la scolarisation (ESS) ou du dernier GEVA-Sco ainsi que l'avis du conseil de classe.

Procédure

Une convocation sera envoyée par voie dématérialisée au candidat, lui précisant le lieu, la date et l'heure de présentation aux épreuves.

Construction du projet professionnel et évaluation pour une entrée en voie professionnelle dans le CIO de résidence de l'élève

Une commission de validation de niveau sera organisée après correction des copies.
En cas d'échec à l'examen, et selon les résultats obtenus, celle-ci pourra éventuellement proposer une nouvelle décision d'orientation.

Le bureau des affectations en Lycée vous adressera le relevé de notes et la décision de la commission de validation de niveau, par voie dématérialisée. En aucun cas ces informations ne pourront vous être communiquées par téléphone. Il vous est demandé de consulter régulièrement votre boite mail ainsi que les spams.

Parents, contactez-nous

Vous pouvez joindre le bureau des affectations en lycées depuis la plateforme « Parents contactez-nous » accessible sur le site internet de l'académie **www.ac-paris.fr** - *onglet* : parents / élèves – *portail* : lycée
en prenant bien soin de préciser dans votre courriel le niveau concerné pour l'examen :

- entrée en classe de première année de CAP, seconde professionnelle
- entrée en classe de seconde générale et technologique
- entrée en classe de 1ère générale ou 1ère technologique
- entrée en classe de Terminale générale ou terminale technologique

ACADÉMIE DE PARIS
Liberté Égalité Fraternité

Année scolaire **2022-2023**

NATURE DES ÉPREUVES ET COEFFICIENTS APPLICABLES

Entrée en seconde générale et technologique

DISCIPLINES	Coefficients pour l'examen d'entrée en **SECONDE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE**
Français	1
Mathématiques	1

Entrée en première générale ou en première technologique

DISCIPLINES	Coefficients pour l'examen d'entrée en **PREMIERE GENERALE et PREMIERE TECHNOLOGIQUE (STMG, STI2D, STL, ST2S, STD2A)**
Français	1
Mathématiques	1

Entrée en terminale générale

Les élèves seront évalués sur les deux enseignements de spécialité qu'ils souhaitent poursuivre pendant leur année de terminale.

DISCIPLINES	**Coefficients pour l'examen d'entrée en TERMINALE GENERALE et TERMINALE TECHNOLOGIQUE (STMG, STI2D, STL, ST2S, STD2A)**
1er enseignement de spécialité poursuivi en terminale	1
2ème enseignement de spécialité poursuivi en terminale	1

Entrée en terminale technologique

DISCIPLINES	**Coefficients pour l'examen d'entrée en TERMINALE TECHNOLOGIQUE (STMG, STi2D, STL, ST2S, STD2A)**
1er enseignement de spécialité poursuivi en terminale	1
2ème enseignement de spécialité poursuivi en terminale	1

ACADÉMIE DE PARIS
Liberté
Égalité
Fraternité

Année scolaire 2022-2023

CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION

Le Centre d'Information et d'Orientation accueille, accompagne, informe, oriente, conseille tout public dans la construction d'un projet d'études et professionnel.
Un psychologue de l'Education nationale vous recevra sur rendez-vous.

CIO NORD (8ème 9ème 17ème 18ème arrondissements) 39 rue Pierre Rebière 75017 PARIS Téléphone : 01 44 62 35 82 ce.cionord@ac-paris.fr
CIO SUD (5ème 6ème 13ème 14ème arrondissements) 2 rue Paul Bourget 75013 PARIS Téléphone : 01 44 62 39 47 ce.ciosud@ac-paris.fr
CIO OUEST (7ème 15ème 16ème arrondissements et Relais Europe) 14 rue René Boylesve 75016 PARIS Téléphone : 01 44 62 35 89 ce.cioouest@ac-paris.fr
CIO EST 1 (1er 2ème 3ème 4ème 10ème 12ème arrondissements) 7 / 9 passage des Récollets 75010 PARIS Téléphone : 01 44 62 39 61 ce.cioest1@ac-paris.fr
CIO EST 2 (11ème 20ème arrondissements) 153 avenue Gambetta 75020 PARIS Téléphone : 01 44 62 39 77 ce.cioest2@ac-paris.fr
CIO EST 3 (19ème arrondissement) 129 rue de Crimée 75019 PARIS Téléphone : 01 42 62 39 80 ce.cioest3@ac-paris.fr

Réseau Handicap Orientation (RHO) :
CIO SUD - CIO OUEST - CIO EST
reseau.handicap.orientation@ac-paris.fr

DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (INSPECTIONS ACADEMIQUES) D'ILE DE FRANCE

RECTORAT DE L'ACADÉMIE DE PARIS

Division de la vie de l'Elève
Réception des usagers uniquement sur rendez-vous
12 boulevard d'Indochine
CS 40 049
75933 PARIS CEDEX 19

http://www.ac-paris.fr

onglet **: Parents / élèves**
rubrique : **Lycées**

ACADÉMIE DE CRÉTEIL (DÉPARTEMENTS : 77 – 93 – 94)

Rectorat de l'académie de Créteil :	4 rue Georges Enesco 94010 CRETEIL CEDEX	✆ : 01 57 02 60 00 http://www.ac-creteil.fr
DSDEN de Seine et Marne (77)	20 quai Hippolyte Rossignol 77010 MELUN CEDEX	✆ : 01 64 41 27 00 www.ia77.ac-creteil.fr Ce.77divel@ac-creteil.fr
DSDEN de Seine Saint-Denis (93)	8 rue Claude Bernard 93008 BOBIGNY CEDEX	✆ : 01 41 60 50 00 www.dsden93.ac-creteil.fr ce.93divel-lycees@ac-creteil.fr
DSDEN du Val de Marne (94)	68 avenue du Général de Gaulle 94011 CRETEIL CEDEX	✆ : 01 45 17 60 00 www.ia94.ac-creteil.fr ce.94desec@ac-creteil.fr

ACADÉMIE DE VERSAILLES (DÉPARTEMENTS : 78 - 91 - 92 - 95)

Rectorat de l'académie de Versailles :	3 boulevard de Lesseps 78017 VERSAILLES CEDEX	✆ : 01 30 83 44 44 http://www.ac-versailles.fr
DSDEN des Yvelines (78)	19 avenue du Centre 78280 GUYANCOURT	✆ : 01 39 23 60 00 www.ac-versailles.fr/dsden78
DSDEN de l'Essonne (91)	Boulevard de France 91012 EVRY CEDEX	✆ : 01 69 47 84 84 www.ac-versailles.fr/dsden91
DSDEN des Hauts de Seine (92)	167 – 177 avenue Frédéric et Irène Joliot-Curie 92013 NANTERRE CEDEX	✆ : 01 71 14 29 29 www.ac-versailles.fr/dsden92
DSDEN du Val d'Oise (95)	2 A avenue des Arpents 95525 CERGY PONTOISE CEDEX	✆ : 01 79 81 22 22 www.ac-versailles.fr/dsden95